

## Séance du Conseil communal du 15 avril 2011

Sont présents : Mme Carmen RAMLOT, Bourgmestre-Présidente ;  
MM. André BRACKMAN, Echevin ;  
MM. Francis SCHMITZ, Stéphane HERBEUVAL et Emilie JACQUES, Conseillers ;  
Claudine MAUDOIGT, Président f.f. du Conseil Public d'Action Sociale ;  
Melle Charlotte Léonard, Secrétaire communal f.f.  
Sont absents et excusés : M. Christian FERIR, Echevin ; M. Josy LEPERE, Conseiller.

La séance débute à **20 heures**.

### SEANCE PUBLIQUE.

Madame Cécile **DUCARME-GILLET**, conseillère communale, prend siége à 20 heures 02.

Suite à la demande de prise de parole de monsieur Stéphane HERBEUVAL, conseiller communal, madame la présidente la lui accorde :

Au dernier conseil du 31 mars divers points ont été décidés et abordés. Mon rôle de conseiller est de veiller au respect des règles fondamentales de la loi communale et de la démocratie, à savoir le pouvoir souverain des décisions du conseil et donc l'obligation d'exécution dans le chef du collègue.

Question 1 : la mise en location sous bail à ferme des terres agricoles disponibles, qu'a fait le collègue lors de ses deux dernières réunions sur ce point décidé en urgence ?

Question 2 : une transaction visant à régler le litige en cours avec l'architecte du hall à été décidée en vue de permettre la poursuite du projet comme décidé par le conseil ? le mandat est il exécuté ?

Question 3 : en conseil, j'ai demandé copies des travaux distribution d'eau effectués à Couvreur et une copie du règlement, par un document officiel même demande a été faite ; le règlement d'ordre intérieur prévoit que la réponse doit être donnée dans les 7 jours, nous en sommes à 12 et toujours rien !

Enfin, trois remarques sur l'ordre du jour de ce soir :

Remarques 1 : l'achat d'un photocopieur refusé en conseil pour non respect des procédures et de la législation est de nouveau à l'ordre du jour. Le fait qu'une majorité du collège le mette à l'ordre du jour est un non respect du vote des conseillers ! est on obligé à Rouvroy, de voter jusqu'à ce que ce soit « oui » ? est on obligé dès lors d'accepter un achat illégal couvert par la tutelle !

Remarque 2 : pour le triennal égouttage mersan à Harnoncourt, vous proposez un changement de marché en remplaçant la procédure publique par la procédure négociée ? cette procédure est elle déjà lancée ?

Remarque 3 : pour le triennal voirie harnoncourt, finalisé en 2009 et revu et corrigé pendant deux ans, des travaux supplémentaires pour 30.000 euros sont à décider ce soir, ces travaux sont ils réalisés ou pas ?

**Au vu des réponses et du non respect de l'instance qu'est le conseil communal, je ne vois pas l'intérêt de continuer à siéger tant que les décisions prises en conseil ne sont pas exécutées.**

Suite aux différentes réponses données par monsieur BRACKMAN, échevin, mesdames et messieurs **SCHMITZ, JACQUES, GILLET et HERBEUVAL** quittent la séance à 20 heures 20, ensuite de quoi la séance est levée par Madame Carmen RAMLOT faute de quorum requis, ce dont les membres présents prennent acte.

Par le Conseil,

La Secrétaire communale f.f.,

(s) C. LEONARD

La Présidente,

(s) C. RAMLOT